

## **Brittany PELLETIER**

---

**De:** Jean-René Minelli <jr.minelli@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 27 novembre 2025 17:30  
**À:** URBA ORNON  
**Objet:** Avis révision PLU 2025 Jean-René Minelli

Jean-René Minelli  
2025  
68 chemin du Four à Pain  
Le Village  
38520 Ornon

Ornon le 27 novembre

Madame le Maire,  
Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis heureux de donner mon avis sur la révision du PLU. Je présente en introduction mon ressenti général, puis mes remarques et demandes en seconde parties. Je précise que je suis habitant permanent dans le village d'Ornon. Je précise également que j'utilise mon droit démocratique à la parole sans volonté ni de blesser ni de chercher querelles.

Après la lecture du projet de révision du PLU de la commune d'Ornon, j'ai l'impression désagréable que les moyens, les projets et la politique de la commune, qui vont permettre de déployer un projet touristique au col, sont on ne peut plus flous ! J'ai aussi l'impression que la cohésion territoriale, demandée à travers le ScOT de l'Oisans, dicte ce projet selon des standards, qui je l'ai compris depuis quelque temps, ne sont pas en phase avec la vision d'une bonne partie de la population d'Ornon. Si la commune d'Ornon a un vrai projet, il serait préférable qu'elle le présente et consulte sa population de façon moins indirecte, moins technocratique.

Il est vrai que dans le giron de la communauté de commune les petites communes de l'Oisans appelées "Pépites de l'Oisans" sont pieds et poings liés et ont du mal à se démarquer d'une politique du tout tourisme. Ornon n'échappe pas à cette situation et montre à travers cette révision de PLU qu'elle n'a pas de véritable projet si ce n'est de faire ce que j'appelle du "nous aussi". Ceci pour être en phase avec l'ensemble du territoire engagé dans une politique du tout tourisme.

Enfin pour terminer mon introduction : dans la procédure de révision du PLU, la commune définit des orientations pour son avenir. Une chance suffisamment rare dont il faut savoir profiter sans céder à l'influence, sous-entendu le la Communauté de Commune.

Les situations passées sur la commune d'Ornon en matière d'urbanisme, ne me permettent malheureusement pas aujourd'hui d'être en totale confiance. Déclasser des terrains agricoles au col d'Ornon en défaveur de l'organisation de la vie des habitants et de l'urbanisation des hameaux au profit d'un projet touristique mal défini, voilà ce que à priori, je n'approuve pas. Une information précise sur cette UTN dispensée par les élus auprès des habitants aurait dû être faite et sera la bienvenue.

À mon sens deux pôles sont concernés :

1/l'ensemble des hameaux

2/le site du col d'Ornon.

Voici mes remarques

### **1/ L'ensemble des hameaux**

- La modification des périmètres urbanisés ne sont pas équitables, certaines maisons sont en limite alors que d'autres ont un périmètre confortable. Ma maison est concernée par la parcelle 834, la limite urbanisée longe la façade de mon habitation.
- Toujours parcelle 834, elle n'est plus constructible mais la parcelle 1228 l'est devenue, une dent creuse contre une autre dent creuse. Quel projet derrière le pylône qui, reconnaissions-le, est une véritable verrue. Il vient d'être acheté par le département alors que le bon sens aurait voulu qu'il soit démonté ! Vu l'exposition de la parcelle 1228, ce ne peut-être une habitation, sûrement un local technique alors qu'il y a déjà un immense au pied du pylône. En tant que propriétaire de la parcelle 834 et habitant permanent, je n'approuve pas ce changement et encore une fois ce flou. Je souhaiterais que la parcelle 834 reste partiellement constructible.
- Déclasser des parcelles constructibles dans les hameaux, c'est prioriser le tourisme. Cela fait indirectement baisser la valeur du bâti tout en limitant l'installation potentielle de nouveaux habitants par de nouvelles constructions.
- Je considère que la classification des jardins remarquables, avec toutes les limitations et le jargon technocratique qui s'y rapporte, est affligeante et dénuée de bon sens. Je souhaite que cette classification disparaisse tout simplement. Dans notre massif des zones naturelles sont massacrées sans aucune contrainte au profit du tourisme. Alors laissons les ruraux utiliser leurs jardins avec le bon sens qui les caractérise. Les enjeux ne sont pas toujours où l'on croit !

### **2/ Le site du col d'Ornon projet de développement touristique UTN**

- Depuis 1983 le (SIVU) Syndicat Inter communale à Vocation Unique du (SERACO) Syndicat d'Études et de Réalisation pour l'Aménagement du Col d'Ornon et en charge de l'exploitation et l'aménagement. Son domaine d'activités et entre autre : construction d'ouvrages de génie civil. La commune d'Ornon qui est membre de ce syndicat a-t-elle consulté celui-ci dans une volonté de cohérence et pour tenter de faire émerger ce qui est commun dans une vision à long terme du développement du col ?  
Cf loi SRU Solidarité et Renouvellement Urbain 13 décembre 2000
- Le projet se situe en limite de la commune loin du col lui-même où une activité d'accueil est déjà en place, foyer de ski de fond, gîte, bar restaurant. Cela fait une concurrence marquée et deux pôles trop éloignés.
- Par ailleurs l'aménagement qui semble être proposé ne correspond pas à ma vision du développement touristique.
- Les bâtiments construits par le SERACO dans les années 90 au Plan du col (accueil, bar, restaurant, salle hors sac, locaux techniques liés à l'exploitation du ski alpin et du ski de

fond) ont été revendus à un privé faute de projet et de gestion adaptée aux besoins du col. Jamais un porteur de projet n'a été associé à cet équipement. Aujourd'hui qui est associé à ce nouveau projet de développement touristique ?

- Développer ce site, artificialise les sols du Plan du Col.

Cf Loi Climat-Résilience du 22 août 2021 et loi du 20 juillet 2023.

- Le site est vierge et classé agricole, quel verdissement dans ce projet ?  
Cf loi Urbanisme et Habitat 2 juillet 2003.

- Quelles nuisances pour les habitants du col et quelle solidarité, quelle durabilité, quelle intercommunalité ?

Cf loi SRU Solidarité et Renouvellement Urbain 13 décembre 2000.

- La problématique de la sur-fréquentation du plateau des lacs, qui est le résultat de la politique touristique menée ces dernières années, ne sera pas réglée par la mise en place d'un parc d'attraction au col. La priorité doit aller vers une réorganisation (accès, régulation, communication, navettes) adaptée à cette sur fréquentation et non à la création d'un site touristique artificiel non voulu par la population. Je ne souhaite pas que le parking des Terres Froides soit agrandi.

- Si le col d'Ornon est une porte d'entrée de l'Oisans, son paysage sauvage et préservé, est en l'état, représentatif de l'Oisans un mythe dit inaccessible : une porte belle et sauvage non aménagée. Un aménagement léger peut être envisagé.

- Quid des autres portes d'entrées : Haute et Basse Romanche, Eau d'Olle. Quel est véritablement le concept ? Une cohésion est-elle envisagée ?

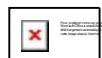
Respectueuses salutations

Jean-René Minelli

--

Jean-René Minelli  
Guide de Haute Montagne  
Les Filons F-38520 Ornon  
+33 476 80 60 58  
+33 614 88 06 99

[www.jeanrene-minelli.com](http://www.jeanrene-minelli.com)  
[jr.minelli@wanadoo.fr](mailto:jr.minelli@wanadoo.fr)



Sans virus.[www.avast.com](http://www.avast.com)